

Stationnement illicite de gens du voyage sur le Parc du Grand Troyes : Troyes Champagne Métropole a saisi la préfecture

Mardi 11 octobre 2022, des personnes appartenant à la communauté des gens du voyage se sont installées illégalement sur le Parc du Grand Troyes. A ce jour, les véhicules sont stationnés sans autorisation rue de Berlin sur le Parc du Grand Troyes. Face à cette occupation illicite du domaine public, François Baroin a saisi dès hier la Préfecture de l'Aube, première étape impérative en vue d'obtenir la libération de cet espace public par l'évacuation sans délai du parc du Grand Troyes.

Troyes Champagne Métropole tient à rappeler que le territoire dispose, conformément aux obligations légales, des équipements nécessaires à l'accueil des gens du voyage. Des propositions d'accueil sur l'aire de Pompidou et l'aire de Sainte-Savine ont été formulées à plusieurs reprises auprès des occupants illégaux, qui n'ont pas souhaité y donner suite.

En dehors de ces équipements prévus et pour des raisons de salubrité, de sécurité et de tranquillité publique, toute autre occupation est illégale.

Dans ce cadre, l'évacuation doit être opérée par l'Etat sur décision de Justice avec le concours de la force publique si nécessaire.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr